

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 19 AVRIL 2023, À 20 h 45, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE, SIMON BRUNELLE.

Sont présents :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Amélie Hardy Demers, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h45.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Simon Brunelle, maire, fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Développement résidentiel
4. Cloches de l'église
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Rés.2929-04-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a mandaté la firme d'ingénieur Pluritec pour évaluer les options pour le développement résidentiel projeté sur le lot # 6134426 appartenant à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard et situé dans la zone blanche ;

CONSIDÉRANT QUE les deux options projetées sont la réalisation du projet en prévoyant que les terrains seront desservis par l'égout sanitaire une fois que le projet d'assainissement sera complété ou la réalisation du projet en prévoyant que les eaux usées des terrains seront traitées par des systèmes de traitement autonomes ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'assainissement des eaux usées doit être complété avant de pouvoir présenter le projet de développement résidentiel au MELCCFP ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'assainissement des eaux usées aura lieu au plutôt à l'été 2025, mais plus réalistement en 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un développement résidentiel avec l'option des systèmes autonomes peut-être envisagée dès l'été 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles usines sont présentement en construction dans la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement une pénurie de logements dans la MRC de Bécancour ;

Rés.2930-04-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que le développement résidentiel situé à l'arrière de la salle Éric-Côté soit raccordé à l'aqueduc municipal et que les eaux usées des terrains soient traitées par des systèmes de traitement autonomes.

ADOPTÉE

4. CLOCHES DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Jean-Paul-II désire vendre l'église de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Jean-Paul-II désire vendre les trois cloches de l'église ;

Rés.2931-04-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière, pour négocier avec la Fabrique Saint-Jean-Paul II pour l'achat des cloches de l'église de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.2932-04-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 21h01.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve tout un chacun des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 142.3 C-27.1 du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice
générale et greffière-trésorière